

# MEMORIAL

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**



# MEMORIAL

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2237**

**12 septembre 2013**

### SOMMAIRE

Igloo JV Holding S.à r.l. ....	107331	NPF Soparfi B S.à r.l. ....	107376
IMF Alliance Corporation Sàrl .....	107339	NPF Soparfi C S.à r.l. ....	107376
Immo Conseil S.à r.l. ....	107331	Ourco .....	107372
Inalux .....	107332	Parselect .....	107330
Ivaldi European Multi-Strategy Fund .....	107339	Pâtisserie Winandy .....	107330
J S Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	107332	QCP CW .....	107330
Langenhorn S.à r.l. ....	107334	RAGLAN German Property S.A. ....	107333
Leopard Germany Bero 2 S.à r.l. ....	107333	Reflexion Development S.à r.l. ....	107333
Loucos Investments S. à r. l. ....	107338	Repco 45 S.A. ....	107337
Louisiane S.A. ....	107330	Revilux S.A. ....	107337
LPFE Italy Holding S.à r.l. ....	107334	Richter S.A. ....	107335
LP Immo S.A. ....	107338	Riwalux S.à r.l. ....	107334
Lusignan S.A. ....	107339	Rollinger Investment Services S.A. ....	107331
Luxembourg Microfinance and Develop- ment Fund .....	107375	Rollinger Venture Capital S.A. ....	107332
Luxury Properties S.à r.l. ....	107332	Royal Real Estate S.A. ....	107335
LUXxl S.à r.l. ....	107341	PPSE Soparfi B S.à r.l. ....	107335
Mandarin Capital Management II S.A. ...	107339	PPSE Soparfi C S.à r.l. ....	107336
Marcol European Services S.à r.l. ....	107338	Santander Asset Management Luxem- bourg S.A. ....	107337
Marfi S.à r.l. ....	107341	Saturnus SPF A.G. ....	107336
MDG Lux Batiservices S.A. ....	107333	Schwarz Energy .....	107338
Metzinger Bau Sàrl .....	107348	Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l. ....	107336
MSEOF Bayerstrasse S.à r.l. ....	107353	Société Luxembourgeoise de Droits Intel- lectuels (SOLUDRIN) ....	107334
MSEOF Como S.à r.l. ....	107356	Société Luxembourgeoise de Transports S.A. ....	107337
MSEOF Finance S.à r.l. ....	107358	Solanis S.A. ....	107338
MSEOF Marengo I S.A. ....	107350	Sommerwasser S.A. ....	107336
Myriel S.à r.l. ....	107330	Sparte International S.A. ....	107334
Naga 1 (BC) S.à r.l. ....	107360	Summit Partners RKT S.à r.l. ....	107376
Nemab S.à r.l. ....	107375	Sun Solarius S.à r.l. ....	107335
Net-Consilium S.à r.l. ....	107370	Tempus Holdings A S.à r.l. ....	107337
Neucol S.à r.l. ....	107331		
NPF Soparfi A S.à r.l. ....	107375		

**Louisiane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.626.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11.06.2013 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat de la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013102486/14.

(130124799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Myriel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 139.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102530/10.

(130124518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Pâtisserie Winandy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 17, rue Kalchesbrück.  
R.C.S. Luxembourg B 41.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102637/9.

(130124079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Parselect, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 81.988.

Les comptes annuels au 31/03/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PARSELECT

Référence de publication: 2013102636/12.

(130124824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**QCP CW, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 140.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102660/9.

(130124140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

107331

**Rollinger Investment Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 171.913.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102662/9.

(130124116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Igloo JV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 167.283.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

Suite à la démission de Monsieur Daniel Bendavid en sa qualité de gérant de la Société et suite aux résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 juillet 2013, il a été décidé de nommer en son remplacement Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni, pour une durée indéterminée.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Further to the resignation of Mr. Daniel Bendavid, as a manager of the Company and further to the resolutions of the sole shareholder of the Company dated 11 July 2013, it has been decided to appoint as replacement Mr Franck Ruimy, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco), residing professionally at 49 Grosvenor Street, W1K 3HP London, United Kingdom, for an indefinite period.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102380/19.

(130124214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Immo Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 153.768.

Conformément à la législation régissant la domiciliation des sociétés, la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation entre les sociétés:

Fiduciaire Latitudes s.à r.l. 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg  
et

IMMO CONSEIL s.à r.l. 28-30, Val St. André L-1128 Luxembourg RCSL B 153 768 est décidée.  
La dénonciation du contrat de domiciliation a été notifiée en date du 22 juillet 2013.

*Pour le domiciliataire*

Wohl J-M.

Gérant

Référence de publication: 2013102383/15.

(130124923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Neucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.312.

**RECTIFICATIF**

Le bilan au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 15 juin 2013 n° L130090217) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102577/11.

(130124963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Luxury Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 116.588.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société LUXURY PROPERTIES S.à.r.l., inscrite au RCS sous le n°116588 avec siège social à L-1628 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, dénoncé en date du 16 février 2009,

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Kalthoum BOUGHALMI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la 6 ème chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Kalthoum BOUGHALMI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013102504/19.

(130124566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.635.975,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 108.781.

—  
*Extrait rectificatif du dépôt initial n°L130114168*

Suite à un déménagement,

- Monsieur Benjamin William Keswick, gérant de catégorie A la société susmentionnée, né le 1 er septembre 1972 à Sydney (Australie), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 11 Shek O, Shek O, HKG, Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013102414/16.

(130123957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Inalux, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013102391/10.

(130124311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Rollinger Venture Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 147.860.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102663/9.

(130124248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

107333

**Leopard Germany Bero 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R.C.S. Luxembourg B 161.274.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013102446/14.

(130123996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**MDG Lux Batiservices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 87.284.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102541/10.

(130124864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Reflexion Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 40.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102671/9.

(130124434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 120.521.

---

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 11 juin 2013, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du commissaire aux comptes («Rechnungskommissar») sortant, EUROPEAN AUDIT avec siège social à 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50956.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

- de ne pas renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé sortant, ERNST & YOUNG;

- de nommer EUROLUX AUDIT S.à r.l., avec siège social à 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103972, en tant que réviseurs d'entreprise agréé de la Société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013102665/21.

(130123824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 212.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.045.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102490/15.

(130124149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Langenhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 129.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102442/10.

(130124773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Riwalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.  
R.C.S. Luxembourg B 123.431.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102710/9.

(130124133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Société Luxembourgeoise de Droits Intellectuels (SOLUDRIN), Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.  
R.C.S. Luxembourg B 166.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 19 juillet 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102737/9.

(130124152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Sparte International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 160.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013102738/11.

(130124826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

107335

**RPPSE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.825.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102719/15.

(130124207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

—  
**Royal Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 39.709.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013102715/12.

(130124697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

—  
**Sun Solarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.681.

Les comptes annuels au 17/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102745/9.

(130124737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

—  
**Richter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 124.764.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013*

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013102707/18.

(130124529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**RPPSE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.835.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102720/15.

(130124206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Saturnus SPF A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102751/9.

(130124935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.965,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013102732/12.

(130123976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Sommerwasser S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1920 Luxembourg, 1, rue Lavoisier.  
R.C.S. Luxembourg B 137.985.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique en date du 15 juillet 2013 que:

- Le mandat d'Administrateur unique de Madame Delphine DE TIMARY est renouvelé pour une période de six années et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

- Le mandat de Commissaire de la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57 avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797 est renouvelé pour une période de six années et arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102773/18.

(130124212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Santander Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 57.043.

*Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013*

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102724/12.

(130124165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Revilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 25.549.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013102706/12.

(130124835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Repco 45 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 131.081.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102704/10.

(130124234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Société Luxembourgeoise de Transports S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102765/9.

(130124913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Tempus Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.132.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102790/11.

(130124857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Schwarz Energy, Société Anonyme Soparfi.**

R.C.S. Luxembourg B 105.097.

Maître Andreas KALOGEROPOULOS, Avocat au Barreau de Luxembourg, résidant professionnellement à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg, décide de résilier le contrat de domiciliation du 15 avril 2008, conclut avec la société SCHWARZ ENERGY S.A., RCS Luxembourg sous la section B 105097, établie et ayant son siège social à 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg et ce à partir du 3 juin 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2013.

Maître Andreas KALOGEROPOULOS.

Référence de publication: 2013102755/11.

(130124597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Loucos Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 518.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.510.

*Extrait des résolutions des associés en date du 10 juin 2013*

La démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant est acceptée.

Il est décidé de nommer Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102485/14.

(130124446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**LP Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 167.049.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102489/10.

(130124468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Marcol European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.025.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102517/10.

(130124056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Solanis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 148.648.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102769/9.

(130124246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Ivaldi European Multi-Strategy Fund, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 164.006.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 9 juillet 2013 à 11h30 dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg*

L'assemblée approuve la réélection du réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 juillet 2013.

*Pour le compte de Ivaldi European Multi-Strategy Fund S.à r.l.*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013102375/15.

(130124380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**IMF Alliance Corporation Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 252.300,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.741.

EXTRAIT

En date du 20 juillet 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Kees-Jan Avis en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;
- Laurent Baucou, né à Pau, France, le 09 janvier 1984, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102381/14.

(130124507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Mandarin Capital Management II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 168.895.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration du 11 juillet 2013 que:

Monsieur Alex Schmitt a été élu président du conseil pour la durée de son mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de 2014.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013102515/12.

(130124240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Lusignan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 177.582.

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "LUSIGNAN S.A.", avec siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 mai 2013, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (99.969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent millions d'euros (100.000.000.-EUR) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (999.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Souscription et libération des nouvelles actions à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, moyennant apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante neuf mille euros (99.969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à cent millions d'euros (100.000.000.- EUR) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (999.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission de cent cinq millions trois cent quarante-huit mille euros (105.348.000.- EUR) lesquelles actions jouissent des mêmes droits et obligations que les anciennes actions et confèrent le droit à des dividendes à partir de ce jour.

#### Deuxième résolution

Les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (999.690) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées entièrement avec la prime d'émission par le souscripteur moyennant un apport en nature, consistant en trois mille deux cent cinquante-neuf (3.259) actions de la société de droit français CHRISTIAN LOUBOUTIN SAS, une société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 380 742 650 et ayant son siège social au 19, Rue Jean Jacques Rousseau, F-75001 Paris, lesquelles actions représentent vingt neuf virgule vingt-cinq pour cent (29,25 %) du capital social de la société mentionnée d'une valeur de deux cent cinq millions trois cent dix-sept mille euros (205.317.000.-EUR).

#### Rapport du réviseur d'entreprises

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature décrit ci-dessus à fait l'objet d'un rapport établi le 28 juin 2013 par GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social, au 89A Pafelbruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, lequel rapport, après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'existence et la valeur des Actifs Apportés sont constatés par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.»

#### Réalisation effective de l'apport

Le souscripteur déclare en sa qualité d'apporteur:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul propriétaire légal des actions apportées;
- que lesdites actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;

- que toutes formalités seront réalisées en France aux fins de formaliser le présent apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

La preuve du transfert des susdites actions de la société «CHRISTIAN LOUBOUTIN SAS» par Monsieur Bruno CHAMBELLAND à la société LUSIGNAN S.A., a été rapportée au notaire instrumentant par une lettre d'engagement du Président de la susdite société française dont une partie des actions représentatives du capital social viennent d'être apportées à la société LUSIGNAN S.A.,

à faire le nécessaire en vue du transfert effectif au nom de la société LUSIGNAN S.A. dès réception d'un acte notarié constatant lesdits apports, laquelle lettre d'engagement reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 3 paragraphe 1 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art.3. Paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à cent millions d'euros (100.000.000.- EUR), représenté par un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, libérées entièrement.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept mille euros (7.000.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33580. Reçu soixantequinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédicté société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107105/95.

(130129404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Marfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.700.

—  
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARFI S.À.R.L.

ANTANI S.A.R.L.

Gerant De Société

Référence de publication: 2013102535/12.

(130124843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**LUXxI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.969.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty eighth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

The private limited company AQUILA Investments S.à r.l., in process of registration with the R.C.S. Luxembourg, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "LUXXl S.à r.l.".

**Art. 3.** The corporate purpose of the company is, for its own account or for the account of third parties, both in Luxembourg and abroad: the manufacture, the purchase, sale, leasing, renting, importation, exportation, distribution, bulk and retail trade of all kinds of materials, installations, furniture, moveables, raw materials, equipment etc. in the broadest meaning of the word in the area of lighting products and installations and articles and accessories relating thereto; trading intermediary, agent and commission agent.

It may moreover grant advisory services and invest in the acquisition and management of a portfolio made up of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

Its corporate purpose is likewise: the negotiation, development, conception, coordination, planning, installation and performance of industrial, commercial or private real estate projects, among others but without limitation, as regards the installation and integration in those projects of all lighting products and installations and products and services connected thereto. The purpose of the Company is also the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. It may likewise take part by any means in any enterprises or companies already set up or to be set up in the future, likely to relate to its corporate purpose, in particular by way of the setting up of new companies, contributions, limited partnerships, subscription or redemption of corporate securities or rights, merger, alliance or trading partnerships or economic interest group or leasing management.

The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to directly or indirectly attach to its corporate purpose and any similar or connected corporate purposes likely to promote its extension or development.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twenty thousand (20,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twenty thousand (20,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mrs. Belinda VERHOEV, born in Schiedam (The Netherlands) on November 17, 1963, residing at B-2390 Westmalle (Belgium), Mostheuvellaan 13.

- Mr. Steven BOLHUIS, born in 'S Gravenhage (The Netherlands) on October 28, 1955, residing at B-2390 Westmalle (Belgium), Mostheuvellaan 13.

##### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows French and English, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée AQUILA Investments S.à r.l., en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédicta procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "LUXxI S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger: la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation, la distribution, le commerce en gros et en détail de toute sorte de matériels, installations, meubles, matières premières, équipements, etc., dans le sens le plus large du terme dans le domaine des produits et installations lumineuses et d'articles et accessoires connexes; intermédiaire dans le commerce, agent et commissionnaire.

Elle peut en outre accorder des services de conseil et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

Elle a également pour objet: la négociation, le développement, la conception, la coordination, le planning, l'installation et l'exécution de projets immobiliers industriels, commerciaux ou privés, entre autres, mais sans limitation, en ce qui concerne l'installation et l'intégration dans ces projets de tous les produits et de toutes les installations lumineuses et les produits et services y liés.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi participer par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants, peut (peuvent) nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

107348

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Belinda VERHOEV, née le 17 novembre 1963 à Schiedam (Pays-Bas), demeurant à B-2390 Westmalle (Belgium), Mostheuvellaan 13.

- Monsieur Steven BOLHUIS, né à La Hague (Pays-Bas), le 28 octobre 1955, demeurant à B-2390 Westmalle (Belgium), Mostheuvellaan 13.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte français l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2694. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013107109/351.

(130129422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Metzinger Bau Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 36.609.

---

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Roland METZINGER, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Im Leuchensang, 69.

Welcher Komparent dem unterzeichneten Notar erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung METZINGER BAU S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 36.609 (NIN 1991 2402 811).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Frank MOLITOR, mit dem damaligen Amtssitze in Mondorf-les-Bains, am 27. Februar 1991, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 366 vom 7. Oktober 1991 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Roger ARRENSDORFF, mit dem damaligen Amtssitze in Mondorf-les-Bains, am 20. Oktober 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 247 vom 3. Februar 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf dreissig tausend neunhundert sechsundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (€ 30.986,69.-) beläuft, eingeteilt in ein tausend zweihundertfünfzig (1.250) Anteile von je vierundzwanzig Euro und neunundsiebenzig Cent (€ 24,79.-), alle zugeteilt Herrn Roland METZINGER, vorgenannt.

Als dann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Herr Roland METZINGER, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens ein tausend zweihundertfünfzig (1.250) ihm gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung UVB UNIVERSAL-BAU S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.872.

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Die vorgenannte Gesellschaft mit beschränkter Haftung UVB UNIVERSAL-BAU S.à r.l., hier vertreten durch ihre beiden Geschäftsführer:

1.- Herrn Michel Erwin HOMES, Kaufmann, wohnhaft in D-54675 Körperich, Johanniter Strasse, 33A,

2.- Herrn Joseph Eugène PERRARD, Geschäftsführer, wohnhaft in L-7513 Mersch, 38, route d'Arlon,  
welche erklären die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung UVB UNIVERSAL-BAU S.à r.l. ist von heute an Eigentümerin der ihr übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Roland METZINGER, vorgenannt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung UVB UNIVERSAL-BAU S.à r.l., vertreten wie vorerwähnt, den ihm zustehenden Betrag von einem Euro (€ 1.-) erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Die Parteien erklären, dass das Gewinnbezugsrecht der Erwerberin ab dem 1. Januar 2013, einschließlich der Gewinne die bis zu diesem Zeitpunkt entstanden und noch nicht ausgeschüttet sind, zusteht.

Der Veräußerer haftet dafür, dass die Geschäftsanteile von jeglichen Einschränkungen oder Belastungen, insbesondere von Pfandrechten, frei sind und dass ihm das uneingeschränkte Verfügungsrecht zusteht.

Herr Roland METZINGER handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft METZINGER BAU S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des

Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte die jetzige alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung UVB UNIVERSAL-BAU S.à r.l., vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

#### Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Nominalwert der Anteile abzuschaffen und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von dreissig tausend neun hundert sechsundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (€ 30.986,69.-) eingeteilt ist in ein tausend zweihundertfünfzig (1.250) Anteile ohne Nennwert.

#### Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um den Betrag von ZWEI HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO UND EINUNDDREISSIG CENT (€ 263,31.-) zu erhöhen, um es von dem bestehenden Betrag von DREISSIG TAUSEND NEUN HUNDERT SECHSUNDACHTZIG EURO UND NEUNUNDSECHZIG CENT (€ 30.986,69) auf den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Anteilen, mittels Bareinzahlung des Betrages von ZWEI HUNDERT DREIUNDSECHZIG EURO UND EINUNDDREISSIG CENT (€ 263,31.-), wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, beschließt den Nominalwert der Anteile auf FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-) festzulegen und stellt fest, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von EINUNDDREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-) eingeteilt ist in ein tausend zwei hundert fünfzig (1.250) Anteile zu je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-).

#### Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt auf Grund der vorherigen Beschlüsse Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EIN UND DREISSIG TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 31.250.-), eingeteilt in EIN TAUSEND ZWEI HUNDERT FÜNFZIG (1.250) Anteile mit einem Nominalwert von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 25.-), alle zugeteilt der Gesellschaft mit beschränkter Haftung UVB UNIVERSAL-BAU S.à r.l., mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 96.872.“

#### Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Sitz der Gesellschaft von Echternach nach Wasserbillig zu verlegen und demgemäß Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig“

#### Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

#### Siebter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin nimmt den Rücktritt von Herrn Roland METZINGER als Geschäftsführer der Gesellschaft METZINGER BAU S.à r.l. an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

107350

Achter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Herrn Joseph Eugène PERRARD, Geschäftsführer, geboren in Petingen, am 11. Juni 1946 (NIN 1946 0611 256), wohnhaft in L-7513 Mersch, 38, route d'Arlon zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Michel Erwin HOMES, Kaufmann, geboren in Bitburg, am 25. Juli 1952 (NIN 1952 0725 051), wohnhaft in D-54675 Körperich, 33 A, Johanniter Strasse.

Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:

- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;
- durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von zehn tausend Euro (€ 10.000.-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. METZINGER, J. E. PERRARD, M. E. HOMES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1389. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. Juli 2013.

Référence de publication: 2013107162/107.

(130130446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of MSEOF Marengo I S.A. (the "Company"), a société anonyme (limited liability company) having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.018, incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 11 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 8 October 2004, number 1003, page 48134 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 21 December 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial dated 30 April 2008, number 1074, page 51518.

The meeting elects as chairman Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by the sole shareholder are shown on an attendance list signed by the shareholder or its proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed "ne varietuf" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that the four hundred and twenty-seven thousand three hundred and four (427,304) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company are represented at this extraordinary general meeting. The sole shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waives all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The meeting has been called for with the following agenda:

*Agenda*

1. To amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

**" Art. 3. Object.** The sole object of the company is:

- (i) the acquisition, holding, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) administration and management, by way of lease or otherwise, and exchange of the real-estate property referred 2-4-6, rue de Marengo, 75001 Paris (the «Property») and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in any in domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company (each an «Intermediate Company»);

- entering into (i) any loan necessary for the object as set out above, regardless of its form and nature, (ii) any hedging instrument related to such loans and (iii) the granting of any security interest or warranty, regardless of its form and nature; provided however, that the company may only provide loans to Intermediate Companies in which it holds a direct or indirect interest and it may only provide security for such companies;

- the undertaking of any operation of financial or real estate nature or otherwise, directly related to the object as set out above and, particularly, the realisation, as the case may be, of any new construction and the transformation of any existing construction, as well as the study and the realisation of any equipment, arrangement, refurbishment or compliance works and the conclusion of any agreement related thereto.

The company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

## 2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken by the sole shareholder:

### *Sole resolution*

The sole shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

**" Art. 3. Object.** The sole object of the company is:

- (i) the acquisition, holding, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) administration and management, by way of lease or otherwise, and exchange of the real-estate property referred 2-4-6, rue de Marengo, 75001 Paris (the «Property») and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in any in domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company (each an «Intermediate Company»);

- entering into (i) any loan necessary for the object as set out above, regardless of its form and nature, (ii) any hedging instrument related to such loans and (iii) the granting of any security interest or warranty, regardless of its form and nature; provided however, that the company may only provide loans to Intermediate Companies in which it holds a direct or indirect interest and it may only provide security for such companies;

- the undertaking of any operation of financial or real estate nature or otherwise, directly related to the object as set out above and, particularly, the realisation, as the case may be, of any new construction and the transformation of any existing construction, as well as the study and the realisation of any equipment, arrangement, refurbishment or compliance works and the conclusion of any agreement related thereto.

The company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de MSEOF Marengo I S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.018, constituée par un acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 11 Juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 8 octobre 2004, numéro 1003, page 48134 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2007 par un acte notarié dressé par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial en date du 30 avril 2008, numéro 1074, page 51518.

L'assemblée a désigné comme président Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président de l'assemblée a nommé comme secrétaire et l'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leur mandant, par le bureau de l'assemblée et le notaire.

II. Il ressort de la liste de présence que les mille six cent cinquante-huit (1,658) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires décalrent avoir été informés au préalable de l'ordre du jour de cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 3 des Statuts se lira comme suit:

**"Art. 3. Object.** "La Société a comme seul objet:

- (i) l'acquisition, la détention, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses), administration et gestion par voie de location ou autre, et l'échange du bien immobilier visé 2-4-6, rue de Marengo, 75001 Paris (le «Bien») ainsi que d'autres biens immobiliers, droits relatifs aux biens immobiliers, y compris de terrains, immeubles, constructions ou d'autres améliorations, équipements, ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de tout autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là et (ii) l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, la vente, le financement (y compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de participations dans des sociétés nationales et étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, afin de détenir (x) des biens immobiliers, des droits relatifs à l'immobilier, y compris des terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, des biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»);

- la conclusion de (i) tout prêt nécessaire pour la réalisation de l'objet tel que décrit ci-dessus, indifféremment de sa forme ou de sa nature, (ii) toute opération de couverture relative à ces prêts et (iii) l'octroi de toute garantie, indifféremment de sa forme ou de sa nature, sous réserve, toutefois, que le société ne peut accorder des prêts qu'à des Sociétés Intermédiaires dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et ne peut octroyer des garanties que pour le compte de telles sociétés;

- l'entreprise de toute opération de nature financière ou immobilière ou autre, directement liée à l'objet tel que décrit ci-dessus et, particulièrement, la réalisation, au cas par cas, de toute nouvelle construction et la transformation de toute construction existante, ainsi que l'étude et la réalisation de tout équipement, agencement, remise à neuf ou travaux de mise en conformité et la conclusion de tout contrat y relatif.

- La société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables.

"2. Divers.

Après délibération, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Résolution unique

Les actionnaires décident de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, conséquence l'article 3 des Statuts se lira comme suit:

**"" Art. 3. Object.** "La Société a comme seul objet:

- (i) l'acquisition, la détention, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties préteuses), administration et gestion par voie de location ou autre, et l'échange du bien immobilier visé 2-4-6, rue de Marengo, 75001 Paris (le «Bien») ainsi que d'autres biens immobiliers, droits relatifs aux biens immobiliers, y compris de terrains, immeubles, constructions ou d'autres améliorations, équipements, ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de tout autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là et (ii) l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, la vente, le financement (y compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties préteuses) et l'échange de participations dans des sociétés nationales et étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, afin de détenir (x) des biens immobiliers, des droits relatifs à l'immobilier, y compris des terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, des biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»);

- la conclusion de (i) tout prêt nécessaire pour la réalisation de l'objet tel que décrit ci-dessus, indifféremment de sa forme ou de sa nature, (ii) toute opération de couverture relative à ces prêts et (iii) l'octroi de toute garantie, indifféremment de sa forme ou de sa nature, sous réserve, toutefois, que la société ne peut accorder des prêts qu'à des Sociétés Intermédiaires dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et ne peut octroyer des garanties que pour le compte de telles sociétés;

- l'entreprise de toute opération de nature financière ou immobilière ou autre, directement liée à l'objet tel que décrit ci-dessus et, particulièrement, la réalisation, au cas par cas, de toute nouvelle construction et la transformation de toute construction existante, ainsi que l'étude et la réalisation de tout équipement, agencement, remise à neuf ou travaux de mise en conformité et la conclusion de tout contrat y relatif.

- La société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables"

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incomptant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34050. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013107181/189.

(130129650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.161.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.897.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

**THERE APPEARED:**

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,707,100.-and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.897, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 571, page 27362, dated 18 March 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the notary public, Jean-Joseph Wagner, notary, residing then in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2007, published in the Mémorial number 2626, page 126040, dated 16 November 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 2 of the Articles shall read as follows:

**« Art. 2. The sole object of the company is:**

- the acquisition, holding, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) administration and management, by way of lease or otherwise, and exchange of the real-estate property referred to in the land register Ludwigs Vorstadt, kept at the local court of Munich, band 111, folio 2886, as land parcel 7636, built and unbuilt land, Bayerstrasse 83,85,85a (the «Property») and of other real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon and therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto;

- the acquisition, holding, control, management, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of participations in domestic and foreign companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (ii) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company (each an «Intermediate Company»);

- entering into (i) any loan necessary for the object as set out above, regardless of its form and nature, (ii) any hedging instrument related to such loans and (iii) the granting of any security interest or warranty, regardless of its form and nature; provided however, that the company may only provide loans to Intermediate Companies in which it holds a direct or indirect interest and it may only provide security for such companies;

- the undertaking of any operation of financial or real estate nature or otherwise, directly related to the object as set out above and, particularly, the realisation, as the case may be, of any new construction and the transformation of any existing construction, as well as the study and the realisation of any equipment, arrangement, refurbishment or compliance works and the conclusion of any agreement related to the object as set out above.

The company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however always within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.707.100,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Bayerstrasse S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.897, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, pénommé, du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 18 mars 2006, numéro 571, page 27362. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence alors à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 septembre 2007, publié au Mémorial le 16 novembre 2007, numéro 2626, page 126040.

La partie comparante, représentant l'entièreté du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

*Unique résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 2 se lira comme suit:

**"Art. 2. Le seul objet de la société est:**

- l'acquisition, la détention, la vente, le financement (en ce compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses), l'administration et la gestion, par voie de location ou autre, et l'échange de l'immeuble inscrit au cadastre de Ludwigs Vorstadt, déposé au tribunal local de Munich, volume 111, folio 2886, comme étant la parcelle 7636, construit et non-construit, Bayerstrasse 83, 85, 85a (le «Bien») ainsi que d'autres biens immobiliers, droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou d'autres améliorations, équipements, ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou de tout autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là;

- l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, la vente, le financement (y compris au moyen d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange de participations dans des sociétés nationales et étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de telles participations sans délai excessif, afin de détenir (i) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, des biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (ii) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»);

- la conclusion de (i) tout prêt nécessaire pour la réalisation de l'objet tel que décrit ci-dessus, indifféremment de sa forme ou de sa nature, (ii) toute opération de couverture relative à ces prêts et (iii) l'octroi de toute garantie, indifféremment de sa forme ou de sa nature; sous réserve toutefois que la Société ne peut accorder des prêts qu'à des Sociétés Intermédiaires dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect et ne peut octroyer des garanties que pour le compte de telles sociétés;

- l'entreprise de toute opération de nature financière ou immobilière ou autre, directement liée à l'objet décrit ci-dessus et, particulièrement, la réalisation, au cas par cas, de toute nouvelle construction et la transformation de toute construction existante, ainsi que l'étude et la réalisation de tout équipement, agencement, remise à neuf ou travaux de mise en conformité et la conclusion de tout contrat relatif à l'objet décrit ci-dessus.

La société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg."

107356

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent, acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33800. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013107176/137.

(130130525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

**THERE APPEARED:**

MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 22,707,100.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Como S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.280, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 12 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 960, page 46039, dated 18 April 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 29 May 2009, published in the Mémorial number 1333, page 63949, dated 10 July 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 2 of the Articles shall read as follows:

**"" Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, holding, control, management, development, selling, financing (including by means of borrowings with third party lenders) and exchange of (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto and (ii) participations in domestic and foreign companies the principal purpose of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate

or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have a purpose comparable with the purpose of the Company (each an «Intermediate Company»).

It may participate in the establishment, development and control of an Intermediate Company and render any financial assistance to an Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest, including among others, the providing of loans and the granting of guarantees or security in any kind or form.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

#### A COMPARU:

MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 22.707.100,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Como S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.280, constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 12 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 18 avril 2008, numéro 960, page 46039. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 mai 2009, publié au Mémorial le 10 juillet 2009, numéro 1333, page 63949.

La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

#### *Unique résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 2 se lira comme suit:

"**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, le contrôle, la gestion, le développement, la vente, le financement (en ce compris par le biais d'emprunts contractés auprès de tierces parties prêteuses) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de tout permis, droit, droit de servitude ou autre propriété ou intérêt ou de toute option en rapport avec ceux-là, et (ii) de participations dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, pour détenir (x) des biens immobiliers, des droits relatifs aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou tout permis, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la Société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»).

La Société pourra participer dans l'établissement, le développement et le contrôle de toute Société Intermédiaire et apporter tout soutien financier à une Société Intermédiaire dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, y compris entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés de toute nature ou forme.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables au Luxembourg."

#### Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33799. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013107177/116.

(130129549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

#### MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 22.707.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of July;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

#### THERE APPEARED:

MSEOF MANAGER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 125.000.-and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112, acting in its own name and on behalf of the Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered on the official list of special investment funds governed by Luxembourg law of 13 February 2007 on specialised investment funds,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 July 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of MSEOF Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 899, page 43110, dated 2 September 2003. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the notary public, Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 May 2011, published in the Mémorial number 1795, page 86139, dated 5 August 2011.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to amend the object clause of the Articles of the Company, as a consequence article 3 of the Articles shall read as follows:

**"Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (i) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto or (ii) participations in companies the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to acquire, hold, manage, sell, finance (including through borrowings with third party lenders) and exchange of (x) real estate, real estate related rights, including land, buildings, structures or other improvements, equipment or fixtures located thereon or therein, or any personal property used in connection therewith, or any licence, right, easement or any other estate or interest or any option with respect thereto, and/or (y) participations in other companies which have an object comparable with the object of the Company (each an «Intermediate Company»), provided that such assets are assets constitutive of authorised investments of Morgan Stanley Eurozone Office Fund, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide any financial assistance to an Intermediate Company in which it holds a direct or indirect interest such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or security in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object as set out above, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

***Suit la traduction en français du texte qui précède***

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentant;

A COMPARU:

MSEOF MANAGER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 125.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112, agissant en son nom propre et pour le compte de Morgan Stanley Eurozone Office Fund FCP-FIS, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistré sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisé gouvernés par la loi Luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant des fonds d'investissement spécialisé,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juillet 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de MSEOF Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société"), établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 2 septembre 2003, numéro 899, page 43110. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mai 2011, publié au Mémorial le 5 août 2011, numéro 1795, page 86139.

La partie comparante, représentant l'entièreté du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

*Unique résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la clause d'objet des Statuts de la Société, en conséquence l'article 3 se lira comme suit:

**"Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (y compris au moyen d'emprunts consentis par des tiers-prêteurs) et l'échange (i) de biens immobiliers, de droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou de tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou de toute licence, droit, droit de servitude ou de toute autre propriété ou intérêt ou option en rapport avec ceux-là ou (ii) de participations dans des sociétés dont l'objet principal est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation sans délai excessif, pour acquérir, détenir, gérer, vendre, financer (y compris au moyen d'emprunts consentis par des tiers-prêteurs) et échanger (x) des biens immobiliers, des droits liés aux biens immobiliers, y compris aux terrains, immeubles, constructions ou autres améliorations, équipements ou aménagements situés à l'extérieur ou à l'intérieur, ou tous biens personnels utilisés en rapport avec ceux-ci, ou toute licence, droit, droit de servitude ou toute autre propriété ou intérêt ou toute option en rapport avec ceux-là, et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés qui ont un objet comparable à l'objet de la société (chacune désignée de «Société Intermédiaire»), sous réserve que ces avoirs soient des avoirs qui font partie des investissements autorisés du Morgan Stanley Eurozone Office Fund, un fonds commun de placement soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société peut accorder toute assistance financière à une Société Intermédiaire dans laquelle elle a un intérêt direct ou indirect, notamment, entre autres, des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet tel que décrit ci-dessus, tout en restant dans les limites déterminées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation applicables au Grand-Duché de Luxembourg."

*Coûts*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigée en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la personne comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33798. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): C.FRISING.*

Référence de publication: 2013107179/132.

(130129540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Naga 1 (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.972.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinck, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Companies' House under number WK-22809, duly represented by Bain Capital Investors, LLC, its general partner,

here represented by Ms. Simone Baier, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 12 July 2013,

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

#### **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Naga 1 (BC) S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

#### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **B. Share capital - Shares**

##### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one pound (GBP 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

##### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**C. Decisions of the shareholders**

**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Quorum and Vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

#### **Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### **Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

#### **Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

#### **E. Audit and Supervision**

##### **Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

#### **Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

#### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

- I. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

##### *Subscription and Payment*

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., aforementioned, paid twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000) in subscription for twenty-five thousand (25,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

*Shareholders resolutions*

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - Devin O'Reilly, Managing Director, born in Massachusetts, United States of America on 5 May 1974, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom,
  - Ruth Springham, Manager, born on 25 May 1961 in Johnstone, Scotland, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
  - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, born in Dublin, Ireland on 27 March 1963, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duc'hé de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, îles Cayman, enregistré auprès du Companies' House sous le numéro WK-22809, représenté par Bain Capital Investors, LLC, en tant que général partner,

dûment représentée par Mlle Simone Baier, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

**A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Naga 1 (BC) S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

##### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille livres sterling (GPB 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales avec une valeur nominale d'une livre sterling chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

##### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entrainera pas la dissolution de la Société.

##### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour examen. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

#### **C. Décisions des associés**

##### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale

des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 10. Quorum et Vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**D. Gérance**

**Art. 13 Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Election, Révocation et Durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

#### **E. Audit et Surveillance**

##### **Art. 19 Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

#### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

##### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

**G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

*Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

*Souscription et Paiement*

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., susvisée, a payé vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000) afin de souscrire les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 2.000.-.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à trois (3).
3. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:
  - Devin O'Reilly, Managing Director, né à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique le 5 mai 1974, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni;
  - Ruth Springham, Manager, née à Johnstone, Ecosse, le 25 mai 1961, résidant professionnellement au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg; et
  - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, née à Dublin, Ireland, le 27 mars 1963, résidant professionnellement au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BAIER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33902. Reçu soixantequinze euros (75.- EUR)  
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107187/500.

(130129522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**Net-Consilium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8832 Rombach, 36, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 178.976.

---

STATUTS

L'an deux mille treize, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marie PAQUET, employé privé, né le 04 février 1960 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8832 ROM-BACH, rue Belle-Vue, 36.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'expertise, l'audit et la formation dans les domaines du conseil économique et de l'ingénierat commercial.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de «NET-CONSLIUM S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Rambrouch. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 7.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

A défaut de disposition contraire, le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

#### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Marie PAQUET, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Le comparant pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Marie PAQUET, employé privé, né le 04 février 1960 à Arlon (Belgique), demeurant à L-8832 ROMBACH, rue Belle-Vue, 36.

2. L'adresse du siège social de la société est fixé à:

L-8832 ROMBACH, rue Belle-Vue, 36.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 900.-Euros.

#### *Autorisation de commerce - Activités réglementées*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit, avant de commencer son activité être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Rambrouch, en l'étude du notaire instrumentaire à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Paquet, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2013. Relation: RED/2013/1147. Reçu soixantequinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 juillet 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013107194/98.

(130129810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Ourco, Société Civile.**

Siège social: L-3321 Berchem, 15D, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg E 5.129.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet.

1) Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27 janvier 1984, demeurant BE-1200 Woluwe-Saint-Lambert, Avenue Henri Pauwels, 14/4,

2) Monsieur Julien GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 16 janvier 1983, demeurant L-3321 Berchem, Rue Meckenheck, 15D,

3) Monsieur Charles VAN HAUTE, né à Etterbeek (Belgique) le 2 novembre 1983, demeurant L-1742 Luxembourg, rue Jean-Pierre Huberty, 19,

Ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes entre les associés une société (la «Société») sous la forme d'une société civile qui sera régie par la Loi luxembourgeoise et plus particulièrement par les articles 1832 à 1872 du Code civil luxembourgeois et par ses statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination de Ourco.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Roeser par décision du ou des gérants.

Si le ou les gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organismes ou personnes auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également acquérir, détenir, vendre, échanger, mettre en valeur, mettre en location et gérer un ou plusieurs immeubles.

Elle pourra, dans le cadre de son activité, contracter tout prêt, consentir toute hypothèque.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à trois mille euros (€ 3.000,-) représenté par cent vingt (120) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq (€ 25.-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sont souscrites comme suit:

4) Monsieur Nicolas GODFREY, prénomé, 40 (quarante) parts sociales,

5) Monsieur Julien GODFREY, prénomé, 40 (quarante) parts sociales,

6) Monsieur Charles VAN HAUTE, prénomé, 40 (quarante) parts sociales,

Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** La cession de parts entre vifs et leur transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction, si elle a lieu au profit d'un associé.

La cession de parts entre vifs au profit d'un non associé devra être avalisée au préalable par la majorité des co-associés.

Dans le cas où la cession ne serait pas avalisée par la majorité des co-associés, les co-associés s'engagent soit à racheter conjointement les parts sociales offertes à la cession dans la proportion de leurs droits respectifs, soit dans une proportion

différente de celle de leurs droits respectifs, soit à proposer conjointement un tiers acquéreur desdites parts endéans un délai d'un mois à compter de la date du refus des co-associés d'avaliiser la cession.

**Art. 7. Gestion.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. La durée de leurs mandats est indéterminée.

**Art. 8. Pouvoirs du ou des gérants.** Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la loi à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du ou des gérants.

**Art. 9. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera en cas de gérant unique engagée par la signature individuelle du gérant et en cas de pluralité de gérants engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le ou les gérants.

**Art. 10. Droit de surveillance des associés.** Chacun des associés à un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 11. Responsabilité des associés aux dettes sociales.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les Associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil, c'est-à-dire chacun pour une somme et part égale.

**Art. 12. L'assemblée générale.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois d'avril à 10:00 a.m.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable bancaire luxembourgeois précédent.

En plus de l'assemblée générale annuelle des associés, le ou les gérants peuvent également convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, telle que souverainement appréciées par le ou les gérants, le requièrent.

**Art. 13. Convocation des assemblées générales.** Les associés se réunissent après convocation par le ou les gérants. La convocation sera envoyée aux associés quinze jours avant la date de l'assemblée par courrier recommandé. Elle indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 14. Présence - Représentation aux assemblées générales.** Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télégramme ou par télex une autre personne, associé ou non, en qualité de mandataire, associé ou non. Le ou les gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaire d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à toute assemblée générale.

**Art. 15. Tenue des assemblées générales.** Chaque assemblée générale des associés est présidée par le gérant ou l'un des gérants ou par une personne désignée par le ou les gérants.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire, associé ou non.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des associés.

**Art. 16. Prorogation de l'assemblée générale.** Le ou les gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit faire ainsi sur la demande d'un ou de plusieurs associés représentant au moins un cinquième du capital émis.

Cette prorogation annule de plein droit toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les parts sociales et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 17. Vote.** Une liste des présences indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque part sociale donne droit à une voix, dans les limites fixées par la loi.

Le vote se fait à la main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité qualifiée des votes émis.

**Art. 18. Assemblées Générales Extraordinaires.** Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés convoquée en vue de la modification des statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les parts sociales émises et en circulation.

Les résolutions sont adoptées à la majorité qualifiée des votes émis.

**Art. 19. Procès-verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signées par le gérant.

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société correspond à l'année calendaire.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** Le ou les gérants préparent les comptes annuels, pour approbation par les associés, conformément aux dispositions de la loi et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels sont présentés à l'assemblée générale des associés, qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** L'assemblée générale décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider d'allouer la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Le ou les gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés. Le ou les gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé.

Les héritiers, ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions collectives des associés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

La Société peut être dissoute par décision à prendre avec conditions de modifications statutaire. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes.

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux articles 1832 à 1872 du Code civil.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2013. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date d'entête des présentes.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-3321 Berchem, Rue Meckenheck, 15D.
2. Le nombre des gérants est fixé à un.
3. L'assemblée désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas GODFREY, prénommé.

Référence de publication: 2013107210/161.

(130129433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

**Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.528,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Par résolutions prises en date du 28 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Rosa Maria Sanchez, avec adresse professionnelle au 11, Calle Francisca Delgado, 5a planta, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne, de son mandat de Gérant de Catégorie A, avec effet immédiat;

2. nomination de Daniel Losantos Egea, avec adresse au 11, Calle Francisca Delgado, 5a planta, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne, au mandat de Gérant de Catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102560/15.

(130124285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102583/15.

(130124197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Luxembourg Microfinance and Development Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 148.826.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 4 juillet 2013*

**Nominations statutaires**

L'Assemblée constate l'échéance des mandats des administrateurs et procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014:

- M. Axel DE VILLE, président

- M. Nima AHMADZADEH, administrateur

- M. Marc ELVINGER, administrateur

- M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

- M. Kaspar WANSLEBEN, administrateur

- Mme Vivianne CLAUSS, administrateur

(adresse professionnelle à 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg)

- M. Kenneth HAY, administrateur

(adresse professionnelle à 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg)

- M. Richard PHILIPPART, administrateur

(adresse professionnelle à 6, Rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg)

- M. Luc VANDEWEERD, administrateur

(adresse professionnelle à 2, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg)

- Mme Hedda PAHLSON-MOLLER administrateur (adresse privée à 6, Rue Basse, L-6972 Rameldange)

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises a été fixé pour l'exercice jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'entreprises BDO Audit pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2014.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013107112/32.

(130130526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

---

**NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.084.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102584/15.

(130124196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.085.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013102585/15.

(130124195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Summit Partners RKT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.543.153,36.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 169.548.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102742/11.

(130124837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---